



**>>> Accord Mobilité Veurey vers Palaiseau <<<<
FIN DES NEGOCIATIONS**

Nous arrivons à la fin des négociations de notre nouvel accord mobilité de Veurey vers Palaiseau. Ce tout nouvel accord fait suite au transfert de notre activité III V du site de Palaiseau vers Veurey, prévu en 2025.

Ainsi vos représentants, ont pu travailler sur 3 principales thématiques qui sont rappelées ci-dessous :

- 1- Changement du lieu de travail avec changement de résidence principale
- 2- Changement du lieu de travail en conservant sa résidence principale initiale
- 3- Déplacements réguliers du salarié à Palaiseau

Un certain nombre de disposition ont pu être mise en place, tel que (et sous condition) :

- La période de découverte, la période probatoire
- La mise en place d'une prime de mobilité, l'accompagnement par un cabinet de relocalisation, la mise en place d'une prime d'installation,
- Les frais de déménagement, les jours de déménagement,
- Un différentiel de loyer (prise en charge par l'employeur, plafonné selon les loyers parisiens),
- L'accompagnement du conjoint,
- Les déplacements (missions) sur le site de Veurey, les déplacements personnels sur la région grenobloise,
- La prise en charge des transports en commun, ou la mise à disposition de véhicule de location sur Paris,
- Les conditions de retour, le logement,
- Etc...

Pour rappel et comme vous le savez, **La CGT Lynred** a participé depuis le début à l'élaboration de ce nouvel accord « Mobilité de Veurey vers Palaiseau ». Nous avons essayé au maximum de cadrer plusieurs cas particuliers.

L'accord est en cours de relecture par les Organisations Syndicales et sera finalisé très prochainement. L'accord dès signature sera disponible sur l'intranet MyLynred.

Vos représentants La CGT Lynred.



**ACCORD MOBILITE
VEUREY VERS PALAISEAU
#MA CGT ET MOI**